



Rennes, le 18 avril 2024

COMMUNIQUE DE PRESSE

RESPECT EGALIM DANS LA RESTAURATION COLLECTIVE : NOS DEPUTES DOIVENT DONNER L'EXEMPLE

Alors que la loi EGAlim qui fixe des objectifs obligatoires en termes d'approvisionnement en restauration collective a été promulguée en 2018 pour une entrée en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2022 pour le secteur public, force est de constater qu'**en 2024 la loi EGAlim est loin d'être respectée dans toutes les restaurations collectives du secteur public.**

Nous regrettons également le manque de transparence et de suivi sur le respect de la loi EGAlim. Le nombre de télédéclarations sur la plateforme « ma cantine » reste insuffisant : seules 55% des cantines de la région Bretagne ont publié leurs données d'approvisionnement pour 2023.

L'Assemblée Nationale n'est exemplaire sur aucun de ces points : la non-conformité des approvisionnements aux objectifs EGAlim a été constatée par la présidente actuelle de l'Association pour la Gestion des Restaurants administratifs de l'Assemblée Nationale (AGRAN), la députée Sandrine LE FEUR. De plus, malgré les sollicitations de nos élus, nous n'avons pas pu obtenir les bilans des approvisionnements des restaurants de l'Assemblée Nationale pour l'année 2023.

Les réseaux FRSEA Bretagne et JA Bretagne dénoncent vigoureusement ces manquements et rappellent aux institutions de la République leur devoir de transparence et d'exemplarité. Il est inacceptable que des fonds publics soient utilisés pour l'achat de produits étrangers alors même que des approvisionnements locaux et de qualité sont disponibles, qui eux respectent les normes votées et imposées par nos députés.

Une « Conférence des solutions de la restauration collective » s'est tenue le mardi 2 avril au Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire afin d'atteindre au plus vite les objectifs de la loi EGAlim, qui est une loi en faveur d'une alimentation saine et durable pour tous.

Les représentants syndicaux bretons saluent cette initiative et exigent la mise en place de leviers efficaces pour rattraper au plus vite le retard pris dans l'atteinte des objectifs de la loi EGAlim en restauration collective.

Ils exhortent leurs députés à veiller au bon respect de la loi EGAlim et à montrer l'exemple au sein de leurs restaurants.

Les réseaux FRSEA Bretagne et JA Bretagne affirment leur détermination à défendre les intérêts des agriculteurs français et à veiller à ce que les engagements pris en matière d'approvisionnement soient respectés. Nous serons présents pour rappeler à l'Etat de faire respecter les engagements EGAlim et pour agir en faveur d'une alimentation saine, durable et équitable pour tous.

Le respect des lois EGAlim concerne à la fois les agriculteurs français et leurs concitoyens : bien manger, c'est (aussi) manger français.

CONTACTS :

FRSEA Bretagne :

Fabienne GAREL - Tél : 06.74.67.70.61 et Agnès KERBRAT - Tél : 06.31.47.15.49

JA Bretagne : Yann LE GAC - Tél : 06.12.64.09.23